Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Bugey-sas

14 octobre 2013

France : Bugey : Non respect des spécifications techniques d'exploitation

Le 14 octobre 2013, lors des opérations de rechargement du combustible du réacteur 3, les deux portes d'un sas d'accès du personnel sont restées ouvertes simultanément.

Ce que dit EDF :

Dépassement d'un délai d'intervention lors du rechargement en combustible de l'unité de production n° 3
17/10/2013

L'unité de production n° 3 est en arrêt programmé depuis le 8 juin pour renouveler une partie de son combustible et effectuer sa 3ème visite décennale.

Les règles d'exploitation d'une centrale demandent que, lors des opérations de rechargement du combustible, a minima une des deux portes des sas d'accès du personnel dans le bâtiment réacteur soit fermée.

Le 14 octobre, lors des opérations de rechargement du combustible, les deux portes d'un sas d'accès du personnel sont restées ouvertes simultanément. Les règles d'exploitation prévoient que dans ce cas de figure, le rechargement du combustible soit stoppé en une heure. Or, le rechargement a été stoppé au bout d'une heure et 25 minutes.

Ce dépassement de délai n'a eu aucune conséquence, ni sur le personnel, ni sur la sûreté de l'installation, ni sur l'environnement. Les opérations de rechargement du combustible ont pu reprendre une fois les deux portes fermées et se sont déroulées normalement.

La direction de la centrale a déclaré le 16 octobre cet événement à l'Autorité de sûreté nucléaire, au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7, en raison du non respect d'une règle d'exploitation.

https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45869.html

Ce que dit l’ASN :

Non respect des Spécifications techniques d’exploitation lors des opérations de rechargement du combustible du réacteur n° 3
Paris, le 21 Octobre 2013

Le 16 octobre 2013, lors de la visite partielle du réacteur n°3, des écarts dans l’application des procédures de confinement du bâtiment réacteur lors d’opérations de manutention combustible ont conduit la centrale nucléaire du Bugey à déclarer à l’Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif pour la sûreté relatif au non respect des spécifications techniques d’exploitation.

Les spécifications techniques d’exploitation sont un recueil de règles approuvées par l’Autorité de sûreté nucléaire qui définissent les règles de fonctionnement de l’installation. L‘enceinte de confinement du réacteur est un bâtiment en béton à l’intérieur duquel se trouvent la cuve, les générateurs de vapeur et le préssuriseur. Elle constitue la troisième des trois barrières existant entre les produits radioactifs contenus dans le cœur du réacteur et l’environnement (la première barrière est la gaine du combustible, la deuxième est le circuit primaire). Elle est destinée, en cas d’incident, à retenir les produits radioactifs qui seraient libérés lors d’une rupture du circuit primaire.

Deux sas permettent l’accès des intervenants à l’intérieur du bâtiment réacteur. Au moins l’une des deux portes du sas d’accès du personnel doit être obligatoirement fermée lors des manipulations du combustible dans le bâtiment réacteur.

Le 14 octobre, alors que les opérations de rechargement du réacteur étaient en cours, les deux portes d’un sas d‘accès ont été ouvertes simultanément dans le cadre de la réalisation d’un test d’étanchéité. Dans ce cas de figure, les spécifications techniques d’exploitation prévoient l’arrêt des manutentions combustibles sous une heure. Ce délai a été dépassé de vingt cinq minutes.

Les opérations de rechargement du réacteur ont pu reprendre dès la fermeture d’une des portes du sas d’accès.

Cet événement n’a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l’environnement de l’installation.

Cependant, en raison du délai d’arrêt des manutentions combustibles et du non-respect des spécifications techniques d’exploitation qui en découle, cet incident a été classé au niveau 1 de l’échelle INES.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-Specifications-techniques-d-exploitation-lors-des-operations-de-rechargement-du-combustible-du-reacteur-n-3